

Sujet : TR: Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme

De : "eric.furmanczak@hotmail.com" <eric.furmanczak@hotmail.com>

Date : 28/11/2020 à 11:56

Pour : "enquete.plu@monestierdeclermont.fr" <enquete.plu@monestierdeclermont.fr>

Transmission d'un message reçu à destination du Maire, concernant l'Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme.

Pour affectation sur l'adresse dédiée à l'enquête publique du PLU.



Éric FURMANCZAK

Maire de Monestier de Clermont (38650)
Premier Vice Président de la Communauté des Communes du Trièves
en charge de la Vie sociale et du CCIAS

eric.furmanczak@hotmail.com

04 76 34 06 20 mairie
06 01 41 20 16 personnel

www.monestierdeclermont.fr

[villedeMonestierdeclermont](https://villedeMonestierdeclermont.fr)

De : laurent viallard (Perso) <laurent@viallard.com>

Envoyé : vendredi 27 novembre 2020 14:48

À : eric.furmanczak@monestierdeclermont.fr <eric.furmanczak@monestierdeclermont.fr>

Objet : Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme

Eric,

Suite à notre discussion de ce matin, et à l'incapacité de la commune de fournir :

- ni le procès-verbal de conseil municipal du 02 mars 2020,
- ni le compte rendu de conseil municipal du 02 mars 2020,
- le paraphe par les conseillers municipaux de cette délibération d'arrêt du PLU du 02 mars 2020.

Le seul document existant à la mairie étant la délibération du 02 mars 2020 « 2020 – 015 – Bilan de la Concertation et Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme » signée par Eric FROMENT qui était adjoint de René CHALVIN maire de Monestier de Clermont à cette date.

J'ai eu, ce matin, l'occasion de m'entretenir avec le service de contrôle de la légalité des actes pris par les collectivités de la préfecture qui m'a invité à saisir le préfet de la situation - chose que je t'informe avoir fait par lettre recommandée ce jour.

Considère que par la présente je te demande de me fournir si ils existent:

- le procès-verbal de conseil municipal du 02 mars 2020,
- le compte rendu de conseil municipal
- le paraphe par les conseillers municipaux de cette délibération

Si ces documents n'existent pas à ce jour comme tu me l'as dit merci de me le confirmer.

Si d'aventure des initiatives sont prises pour élaborer toute ou partie de ces documents maintenant je t'invite à informer les personnes susceptibles de signer ces documents des éventuels risques qu'ils encourent eu égard la législation traitant "le faux et l'usage de faux en écriture publique".

Respectueusement, Laurent Viallard.

--

Laurent Viillard
Plantefolie - 200 Grand Rue 38650 - Monestier de Clermont - France
Tel : +33 (0)6.83.09.00.60
email : laurent@viillard.com
